



Marseille le 12 février 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Recours contre le PPP « Plan école avenir » Ville de Marseille. Délibéré du Tribunal Administratif - mardi 12 février 2019**

Le Tribunal Administratif a annoncé publiquement, ce matin, l'annulation de la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille du 16 octobre 2017, qui avait approuvé le recours à un accord-cadre de marchés de partenariat pour un plan de construction, rénovation et reconstruction de 34 écoles.

**C'est une victoire pour le syndicat des architectes 13**, pour les architectes, les ingénieurs, les paysagistes pour les artisans du bâtiment et pour la bonne gestion des dépenses publiques.

Cela confirme que seule **la maîtrise d'ouvrage publique permet de garantir l'intérêt public**.

Cette annulation permet également de garantir que les écoles resteront bien dans le domaine public et qu'elles ne passeront pas sous administration privée.

**Nous invitons la ville à réaliser un diagnostic et un audit sur les 444 écoles**, afin de déterminer de façon objective et factuelle les travaux urgents de rénovation des écoles, puis les travaux nécessaires de reconstruction des écoles, suivant un échancier qui permette de déterminer les priorités de travaux suite à cet audit.

**Les architectes sont prêts à réaliser ces audits.**

**Architectes, paysagistes, ingénieurs conseils, artisans, entreprises de petite et de moyenne tailles sont prêts à porter ce défi ambitieux de réaliser ces écoles. Nullement besoin d'un plan Marshall, mais d'un plan Marseillais avec les marseillais.**

Bien entendu, nous souhaitons que ces études et ces travaux soient réalisés suivant une procédure d'appel d'offres en maîtrise d'ouvrage publique.

Sans à recourir aux redoutables Conceptions Réalisations qui, hormis le montage financier, n'ont rien à envier aux PPP déçus.

L'indépendance de la Maîtrise d'œuvre au service de la collectivité et des usagers, est la meilleure garantie de l'Intérêt Public inscrit dans la Loi sur l'Architecture et ce malgré la récente loi Elan.

Le Syndicat des architectes